# EXTRAIT DU REGISTALE

République Française

## Département de Seine

et Marne

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## De la Commune de FAREMOUTIERS

#### Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 23 Séance du 5 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 novembre, à 20 heures 00,

En exercice : 21 Le Conseil

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur CAUX Nicolas, Maire.

Qui ont pris part à la délibération :

Date de la convocation :

28/10/2024

<u>Présents</u>: Nicolas CAUX, Benjamin PARAVY, Nathalie DEPLANQUE, Didier COLIN, Bruno DUMONT, Sonia HABAY, Lysiane CAVIC, Frédérick BOUIGE, Muriel BERNARD, Isabelle AUBERTIN, Donatienne PIPART, Marie-Thérèse LEMAY, Michel CLOUET

#### Pouvoirs:

Marie-Claude POVIE a donné pouvoir à Nicolas CAUX Isabelle TARQUIN a donné pouvoir à Nathalie DEPLANQUE Alain BENOIST a donné pouvoir à Didier COLIN Cindy BERTOT MAYEUR a donné pouvoir à Sonia HABAY Frédéric COIBION a donné pouvoir à Benjamin PARAVY

Secrétaire de séance : Benjamin PARAVY

#### Délibération n°2024/033

Objet de la délibération : AVIS SUR LE PROJET DE PLAN DE MOBILITE EN ILE DE FRANCE ARRÊTE EN CONSEIL REGIONAL

Ile de France Mobilité (IDFM) a engagé dès 2022, la révision du plan des déplacements urbains d'Île de France (Ci-après PDUIF) de 2014 conformément aux dispositions des articles L1214-24 à 28 du Code des transports.

Le 6 février 2024, en application des dispositions des articles L1214-24 et 25 du code des transport, le conseil d'administration d'IDFM a délibéré sur un projet de plan des mobilités d'Ile de France (PDMIF), puis l'a transmis au conseil régional d'Ile de France pour arrêt par courrier en date du 13 février 2024.

Lors de sa séance du 27 mars 2024 et par délibération n° CR 2024-002, le conseil régional a arrêté le projet de PDMIF proposé par IDFM.

Ce dernier se compose des trois documents suivants :

- Projet de plan des mobilité (stratégie pour une mobilité plus durable et plan d'action)
- L'annexe accessibilité
- Le rapport environnemental

Envoyé en préfecture le 13/11/2024

Reçu en préfecture le 13/11/2024

Publié le 13 10 20 4

ID: 077-217701762-20241105-2024\_033-DE

La Présidente de la Région Ile de France sollicite l'avis de la ville Faremoutiers en application de l'article L.1214-25 du code des transports.

Vu l'article L.1214-25 du code des transports.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur le plan des mobilités en Ile-de-France. Ampliation sera adressée à la Présidente de la Région Ile-de-France et au Directeur Général d'IDFM.

Le Maire, Nicolas CAUX Le secrétaire de séance Benjamin PARAVY